

Agnès Lutman...

Colères

janvier 1980

A l'issue de la manifestation du 23 Mars, 168 interpellations, 32 inculpations devant le tribunal des flagrants délits. La fragilité des accusations portées sur eux, constitue une véritable parodie de justice, rendue possible grâce à la loi anti-casseur et la juridiction des flagrants délits; de lourdes peines ont été infligées, parfois augmentées en Appel à la demande du Parquet.

Parmi tous ces inculpés, une femme Agnès Lutman a eu droit à une peine "exemplaire", 21 ans, étudiante; comme les autres 31 inculpés, elle est accusée de "s'être introduite dans un rassemblement illicite, en vue d'y commettre ou de faire commettre par les autres participants, des violences, voies de faits, destructions, dégradations, d'avoir exercé des violences et des voies de fait envers des agents dépositaires de la force publique". délits prévus par les articles 314 alinéa 3 et 239 du Code Pénal.

Agnès a reconnu avoir lancé un caillou sur les forces de l'ordre. Etre femme et violente constitue un motif plus grave pour la justice. Agnès avait déjà eu des antécédents psychiatriques (usages de stupéfiants). Le tribunal a ordonné une expertise psychiatrique, comme toujours dans pareil cas. L'expertise déclare la responsabilité d'Agnès (légèrement atténuée), d'où la condamnation à 6 mois de prison avec sursis et 3 ans de mise à l'épreuve, avec obligations particulières de travail fixe ou d'études, de domicile fixe et de soins psychiatriques. On ne peut que se révolter contre cette condamnation qui tend à normaliser l'individu. Travailler, habiter dans un endroit fixe, ou notre liberté notre choix de vivre différemment, de penser autrement, n'est plus permis. De plus subir un contrôle psychiatrique, surtout si l'on a déjà eu des antécédents (c'est le cas d'Agnès) entraîne une main mise de l'appareil psychiatrique, d'où il e est impossible de s'en sortir.

De plus, l'Etat se protège derrière ses psychiatres, pour enlever tout acte politique à notre révolte. Une façon comme une autre de nous bâillonner.

Agnès doit payer les frais de tribunaux les frais de psychiatriques etc... Si vous voulez l'aider envoyer des sous à l'ordre de :

Bernadine Lecointre, Collectif féministe contre la répression, chez M.L.A.C
34, rue Vieille du Temple
75004 Paris.

Le Collectif se réunit tous les lundis soirs à 20 H. au M.L.A.C.



Colères
Agnès Lutman...
janvier 1980

extrait le 4 octobre 2026 d'*Archives autonomies*

bibliotheque-anarchiste.com